

Fourniture de matériels informatiques et accessoires neufs - Règlement de Consultation

# MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AQUITAINE )))**  
FORMEZ-VOUS À DEMAIN

**GRETA - CFA AQUITAINE**  
**Lycée Camille JULLIAN**  
**29, rue de la Croix Blanche**  
**CS 11235**  
**33074 BORDEAUX Cedex**  
**Tel : 05 56 56 04 04**

**FOURNITURE DE MATÉRIELS  
INFORMATIQUES ET ACCESSOIRES NEUFS**

Date et heure limites de réception des offres

**6 septembre 2024 à 12 Heures**

# Règlement de la Consultation

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### SOMMAIRE

<b>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	3
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	3
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
<b>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>4</b>
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	4
4.2 - VARIANTES	5
<b>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b>	
<b>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b>	<b>6</b>
6.1 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	6
<b>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>7</b>
7.1- DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	7

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Article premier : Objet et étendue de la consultation

#### 1.1 - *Objet de la consultation*

La présente consultation concerne : **Fourniture de matériels informatiques accessoires neufs.**

**Lieu(x) d'exécution :** Le GCA est constitué d'un siège social situé à Bordeaux et de 9 agences de développement réparties sur l'ensemble du territoire de l'académie de Bordeaux : 4 agences sectorielles en Gironde (33) et 5 agences territoriales réparties dans les départements 24, 40, 47 et 64.

#### 1.2 - *Etendue de la consultation*

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des marchés publics.

Cette consultation sera passée en application de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec un minimum de 100 00,00 € HT et un maximum de 215 000,00 € HT conclu avec plusieurs titulaires (3 maximum).

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Les différents titulaires se verront attribuer les bons de commande dans les conditions définies au C.C.P.

#### 1.3 - *Décomposition de la consultation*

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

#### 1.4 - *Conditions de participation des concurrents*

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

#### 1.5 - *Nomenclature communautaire*

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>
Matériel informatique. (30230000)

## Fourniture de matériels informatiques et accessoires neufs - Règlement de Consultation

### **Article 2 : Conditions de la consultation**

#### *2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution*

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'acte d'engagement et du C.C.P.

#### *2.2 - Variantes et Options*

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

#### *2.3 - Délai de validité des offres*

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

#### *2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement*

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

#### *2.5 – Conditions particulières d'exécution*

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

### **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes.
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.).
- Le présent règlement de la consultation (R.C.).
- Le bordereau des prix unitaires (BPU).

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.aji-france.com>.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

### **Article 4 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## Fourniture de matériels informatiques et accessoires neufs - Règlement de Consultation

### 4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### Pièces de la candidature :

- **La lettre de candidature (DC1)**, le candidat se présente seul ou en groupement et dans ce cas fait apparaître les membres du groupement.
- **La déclaration du candidat (DC2)** dûment complétée par la personne habilitée à engager l'entreprise.
- **Une déclaration sur l'honneur** datée et signée justifiant qu'il a **satisfait aux obligations fiscales et sociales** ou les certificats attestant de la régularité de sa situation aux regards de ces mêmes obligations. Situation au 31 décembre 2023. Le candidat ne sera retenu que sous réserve que celui-ci produise ce certificat dans le délai de sept jours qui suivra la date d'envoi du courrier demandant ces documents.
- **Une attestation sur l'honneur** certifiant que le travail sera réalisé par des salariés employés régulièrement aux regards des articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail.
- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager, et leur éventuelle appartenance à un groupe.
- Les candidats en situation de redressement judiciaire devront fournir la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Les attestations d'assurance en cours de validité.
- Tous documents permettant d'apprécier les capacités techniques et financières du candidat à assurer la prestation proposée, en particulier ceux relatifs à l'organisation, aux moyens humains, techniques et informatique à sa disposition, ainsi que des références d'obtention de contrat identique ou similaires au cours des trois dernières années.
- **Le candidat doit être certifié ISO 9001 et ISO 14001.** Il est attendu les documents de certifications afférents.

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

#### Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat.
- Le présent règlement de consultation (R.C.).
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.).
- Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.).
- Le catalogue du fournisseur (avec les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat) accessible via une plateforme web.

## Fourniture de matériels informatiques et accessoires neufs - Règlement de Consultation

Le dossier contenant les pièces de la candidature et de l'offre doit être déposé sur le site : <https://www.aji-france.com>.

### 4.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- **Garanties et capacités techniques et financières**
- **Capacités professionnelles**
- **Les certifications ISO 9001 version 2015 concernant la qualité et ISO 14001 version 2015 relative à l'environnement.**
- **Accès à une plateforme web permettant la consultation d'un catalogue et tarifs dédiés, la gestion des demandes de devis et la gestion des commandes.**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1-Prix des prestations	35
2-Valeur technique, qualité et garantie des matériels	30
3-Certifications ISO 9001 et ISO 14001	10
4-Consultation d'un catalogue et tarifs dédiés via un accès sécurisé à une plateforme web	10
5-Accès à la gestion des devis et des commandes via un accès sécurisé à une plateforme web	10
6-Interlocuteur dédié	5

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

### 6.1 – Transmission électronique

Les dossiers doivent être déposés sur le site : <https://www.aji-france.com>.

## Fourniture de matériels informatiques et accessoires neufs - Règlement de Consultation

### **Article 7 : Renseignements complémentaires**

#### *Demande de renseignements*

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

**Jean-Marie Goyault**

**Mail : [jean-marie.goyault@greta-cfa-aquitaine.fr](mailto:jean-marie.goyault@greta-cfa-aquitaine.fr)**

**Sully Galmar**

**Mail : [sully.galmar@greta-cfa-aquitaine.fr](mailto:sully.galmar@greta-cfa-aquitaine.fr)**

Une réponse sera alors adressée, à partir du 21 août 2024, par écrit par voie électronique, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, et 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.